FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit **CGC Strait-Flex® Arch-Stick Outside 90° Arched Corner Bead**

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 18001010003

Usage recommandé Pour l'intérieur.

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société CGC Inc.

Adresse 735 Fourth Line
Oakville, ON L6L 5B7
A Subsidiary of USG Corporation

Téléphone (English) 1-800-387-2690 (Francais) 1-800-361-1310

Site Web www.cgcinc.com

Numéro de téléphone d'urgence 1-888-747-0220

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mention d'avertissement Aucune.

Mention de danger Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.

Conseil de prudence

Prévention Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Intervention Se laver les mains après l'usage.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Chlorure de polyvinyle		9002-86-2	< 91

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Un contact le long d'une feuille de papier peut se traduire par une coupure par papier de la peau. Les coupures ou abrasions doivent être traitées sans attendre par un nettoyage minutieux de la zone affectée. Nettoyer à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Ne vise pas à être ingéré ou mangé. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Eau pulvérisée. Poudre extinctrice. Dioxyde de carbone (CO2).
Agents extincteurs inappropriés	Sans objet.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Pas de risque d'incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Aucune mesure de précaution particulière n'est requise au-delà des bonnes pratiques d'hygiène courantes. Voir les conseils de protection individuelle supplémentaires pour la manipulation de ce produit dans la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Aucune procédure de nettoyage particulière observée. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Décharger le produit du récipient avec précaution et manipuler le bord du papier avec prudence. La manipulation peut entraîner une coupure par le papier. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Utiliser de bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à distance de toute source de chaleur, de toute étincelle, et de toute flamme. Craint l'humidité. Aucune dégradation thermique ne se produit à de basses températures, mais une telle dégradation s'accélère à des températures supérieures. Stocker à des températures supérieures au point de congélation pour empêcher la friabilité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
		10 mg/m3	Total des particules.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	10 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

Valeurs biologiques limites Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Habituellement non requis.

Autre Aucune protection cutanée n'est nécessaire en cas d'utilisation dans des conditions normales.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Dangers thermiques Aucune.

Considérations d'hygiène générale Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide.

Forme Bande formée.

Couleur Blanc.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Sans objet.

pH Sans objet.

Point de fusion et point de congélation Non déterminé(e).

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solides et gaz)	Ininflammable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité – inférieure (%) température	Sans objet.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limites d'inflammabilité – supérieure (%) température	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - inférieure (%) température	Sans objet.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Sans objet.
Limite d'explosibilité - supérieure (%) température	Sans objet.
Tension de vapeur	Sans objet.
Densité de vapeur	Sans objet.
Densité relative	Sans objet.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Température de décomposition	Sans objet.
Viscosité	Sans objet.
Autres informations	
Masse volumique apparente	Sans objet.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
COV	0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Aucune dégradation thermique ne se produit à de basses températures, mais une telle dégradation s'accélère à des températures supérieures.
Matériaux incompatibles	Aucuns connus.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peu probable en raison de la forme du produit.
Contact avec la peau	Dans les conditions normales de l'utilisation visée, ce produit ne pose pas de risque pour la peau.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peu probable en raison de la forme du produit.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucuns connus.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Données non disponibles.
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Aucuns connus.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Chlorure de polyvinyle (CAS 9002-86-2)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun attendu.
Mobilité dans le sol	Le produit n'est pas mobile dans le sol.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Recycler de manière responsable.
Règlements locaux d'élimination	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Code des déchets dangereux	Non réglementé.

Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Emballages contaminés	Éliminer conformément à la réglementation locale.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

16. Autres informations

Date de publication	02-Août-2016
Date de la révision	06-Juin-2024
Version n°	02
Autres informations	Degré de risque NFPA : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave
Classements NFPA	Santé: 0 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0
Classements NFPA	
Avis de non-responsabilité	Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.